

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance
Question écrite n° 3540

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la necessite de mettre en oeuvre des dispositions pour repondre aux problemes que pose la dependance des personnes agees et tout particulierement en matiere de maintien a domicile, ce choix etant celui vers lequel s'orientent en majorite les personnes concernees. A cet egard, il lui demande s'il entre dans les intentions du Gouvernement d'engager rapidement une reflexion approfondie sur ce sujet afin de prendre les mesures appropriees.

Texte de la réponse

Avec l'allongement de la duree de la vie, consequence des progres medicaux, de l'amelioration du niveau de vie et de la protection sociale, le nombre de personnes agees s'accroit rapidement et, avec lui, le phenomene de la dependance qui pose des problemes familiaux, financiers et sociaux et qui constitue un probleme a resoudre pour notre societe en cette fin de siecle. Le Gouvernement est tres attache a l'amelioration du dispositif actuel de prise en charge de la dependance et veillera a ce que des reponses durables y soient apportees, en particulier en ce qui concerne le maintien a domicile et le developpement quantitatif et qualitatif des services qui y concourent. Le debat qui s'est deroule au Senat, lors de la derniere session parlementaire a ce sujet, a ete l'occasion de rappeler l'importance de ces enjeux pour notre societe et il a permis d'en montrer les elements les plus fondamentaux. A partir de l'ensemble des reflexions et propositions qui ont ete faites sur ce sujet, les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville s'emploient a l'elaboration de solutions concretes qui permettront au Gouvernement de presenter, a l'automne, les options retenues.

Données clés

Auteur : M. Jacquat Denis Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3540 Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1941 **Réponse publiée le :** 27 septembre 1993, page 3169